

La Paracha de VAERA

Dans la paracha de cette semaine, il est écrit à propos des fils de Mérari de la tribu de Levi (verset 19 – chapitre 6) :

« ובני מררי מחלי ומושי אלה משפחת הלוי לתלדתם »

« Et les fils de Merari : Mah'li et Mouchi, celles-là (sont) les familles de Levi selon leur génération ».

Rabi Messod ben kalfani dans son livre « מסעד לבית ה' » explique remarquablement ce verset selon le mode d'interprétation bien connu du רמז (l'allusion que cache le verset).

Selon lui, les termes « בני מררי » (fils de Merari) allusionnent la question que chacun d'entre nous peut se poser :

Quelle est la conséquence de la « מרירות » (vie amère), des vicissitudes, des souffrances qu'un homme peut subir dans son existence ? (le terme מררי est en effet apparenté au terme de מרירות évoquant les souffrances qu'on peut éprouver durant sa vie).

Et la suite du verset de répondre : « מחלי ». Ce terme s'apparentant au mot « מחילה » viendrait nous enseigner que l'amertume (évoqué par le terme מררי) de la vie entraînerait d'une certaine manière la מחילה (pardon), l'effacement des fautes de l'homme ; comme le rapporte nos sages :

« יסורים ממחקין עוונותיו של אדם »

« Les souffrances effacent les fautes de l'homme ».

Et le verset de poursuivre : « ומושי ». En d'autres termes : « A partir de quand les souffrances et l'amertume quitterait définitivement l'homme ? (en effet le terme מושי s'apparente au terme « ימושו » signifiant « ils le quitteront »).

Et la suite du verset de répondre à cette question malheureusement souvent récurrente : « אלה משפחת הלוי » c'est-à-dire qu'au moment où l'homme se comporte comme les membres de la tribu de Levi étudiant assidûment la torah appelée « סם חיים » élixir de vie, alors les souffrances l'abandonneront, comme nous le rapportent nos sages :

« אם רואה אדם שיסורים באים עליו יפשפש במעשיו. פשפש ולא מצא יתלה בבטול תורה »

« Si un homme constate que des souffrances viennent sur lui, il doit analyser ses actes afin de déterminer quel péché il a pu commettre, qui seront susceptible d'entraîner de telles souffrances. S'il a examiné ses actes et n'a rien trouvé, il doit attribuer ses souffrances au fait d'avoir délaissé l'étude de la torah ».

Redoublons donc d'efforts dans l'étude la torah en cette période de jugement des Chovavim pour mettre fin aux souffrances de l'exil

Amen !